



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures en faveur de l'automobile

Question au Gouvernement n° 3028

Texte de la question

MESURES EN FAVEUR DE L'AUTOMOBILE

M. le président. La parole est à M. Damien Pichereau.

M. Damien Pichereau. La filière automobile traverse probablement la plus grave crise de son histoire, avec un marché en chute de 90 % au mois d'avril et des difficultés d'approvisionnement logistique ralentissant, voire stoppant, les chaînes de productions des usines. Alors que 2020 s'annonçait comme une année charnière pour l'industrie automobile française, notamment grâce au contrat stratégique de filière signé par le Gouvernement, les pertes financières du secteur sont abyssales au plan mondial.

La crise s'inscrit dans un contexte de triple révolution industrielle pour l'automobile : une révolution énergétique, avec l'électrification progressive des gammes ; une révolution technologique, avec l'arrivée du véhicule autonome ; enfin, une révolution de l'usage, grâce au développement de nouveaux services tels que la location, l'autopartage ou encore le covoiturage. Bref, plus que jamais, l'automobile doit se réinventer ; c'est une question de survie pour une filière qui emploie 400 000 personnes, sans compter la filière aval et les sous-traitants.

Nous devons collectivement être au rendez-vous. Devant nous s'écrit une nouvelle page de l'histoire automobile, commencée au Mans il y a près de 150 ans avec la famille Bollée. La France a été une grande nation automobile du XXe siècle ; nos constructeurs doivent être les leaders européens de la mobilité du XXIe siècle. Telle est l'ambition qui doit aujourd'hui être la nôtre.

Désormais, la mobilité sera inévitablement plus durable, plus accessible et plus connectée. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en débattre lors de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités, qui a fixé la fin de la vente des véhicules à énergie fossile à l'horizon 2040 – mesure défendue avec brio par notre collègue Jean-Luc Fugit et soutenue par la majorité.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous détailler les contours du plan de relance de l'industrie automobile que doit annoncer aujourd'hui le Président de la République ?

Par ailleurs, quid duetrofit ? Cette innovation, dont notre majorité et le Gouvernement ont permis l'homologation, vise la conversion de véhicules thermiques en véhicules électriques. Elle s'inscrit pleinement dans notre stratégie en faveur de l'économie circulaire et témoigne de notre volonté inaliénable de réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc automobile français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, *secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances*. Monsieur le député, nous n'avons jamais été aussi proches de connaître les mesures du plan de relance de l'industrie automobile !

M. Olivier Marleix. On n'aura qu'à consulter le dossier de presse...

Mme Agnès Pannier-Runacher, *secrétaire d'État*. Je précise toutefois qu'il comporte trois axes principaux. Le premier vise à améliorer la qualité de l'offre, afin de permettre aux Français d'acheter des voitures fabriquées en France. Pour cela, il convient d'abaisser le coût de revient de leur fabrication,...

M. Sébastien Jumel. Augmentez les salaires !

Mme Agnès Pannier-Runacher, *secrétaire d'État*. ...grâce à des investissements massifs dans l'appareil de production et dans l'usine du futur.

Le deuxième axe sera de soutenir la demande, en favorisant l'émergence non seulement de la filière électrique, mais aussi de l'hybride rechargeable. Nous envisageons, à terme, de soutenir également la production de véhicules à hydrogène, qui ne sont pas aujourd'hui d'un accès aussi facile. Vous en saurez plus dans quelques minutes avec les annonces du Président de la République.

Le troisième axe concerne la relocalisation des productions compétitives en France dans le cadre d'une charte entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants : il s'agit de considérer systématiquement la France comme un site de production possible et de nous concentrer, pour les restaurer, sur les éléments de compétitivité qui nous font défaut, avec le soutien conjugué des collectivités locales et de l'État. Nous entendons, en particulier, relocaliser toutes les activités liées à la traction électrique, qu'il s'agisse des moteurs ou des batteries.

Voilà, brossés à grands traits, les principaux axes du plan de soutien à l'industrie automobile. C'est un plan de soutien massif, s'agissant du montant des aides allouées, et très étendu, s'agissant des champs couverts, qui incluent à la fois la filière de production et l'aval – soit, au total, 900 000 emplois. (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [M. Damien Pichereau](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3028

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 mai 2020](#)